



PRÉFÈTE DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune de Palavas-les-Flots est soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 8 juin 2026 à 9h00 au mercredi 8 juillet 2026 à 17h00, soit durant 31 jours consécutifs à une enquête publique.

La commune de Palavas-les-Flots a souhaité renouveler l'actuelle concession de plages pour une durée de 10 ans, pour maintenir une offre balnéaire de qualité sur son territoire afin d'assurer un développement harmonieux des activités afin de promouvoir à la fois l'attractivité de la commune et un tourisme durable tout en tenant compte des évolutions physiques des plages ainsi que les nécessités de protection et préservation du littoral.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur José GRANADOS fonctionnaire territorial, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Madame Myriam SOULAGES, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Jérôme THEROND, directeur de l'urbanisme – téléphone : 04 67 07 73 00 – courriel : directeur.urbanisme.environnement@palavaslesflots.com

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment le rapport de clôture de la délégation à la mer et au littoral, direction départementale des territoires et de la mer, sera déposé et consultable du lundi 8 juin 2026 à 9h00 au mercredi 8 juillet 2026 à 17h00:

– à la mairie de Palavas-les-Flots, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture suivants : lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 .

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/concession-plage-palavaslesflots/>

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête lundi 8 juin 2026 à 9h00 au mercredi 8 juillet 2026 à 17h00 :

– sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Palavas-les-Flots, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;

– par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur
« Renouvellement de concession des plages naturelles »
Hôtel de Ville
16 boulevard Maréchal-Joffre- BP 106
34 250 Palavas-les-Flots

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/concession-plage-palavaslesflots/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Palavas-les-Flots, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- lundi 8 juin 2026 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 17 juin 2026 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 8 juillet 2026 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Un exemplaire du rapport sera consultable à la ville de Palavas-les-Flots et à la direction départementale des territoires et de la mer, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Il sera également déposé sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr durant le même délai.

À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir sera un contrat de concession des plages naturelles signé par la préfète et le maire de Palavas-les-Flots pour une durée de 10 ans, 2027-2036.